



DIF
AU 1^{ER} JUILLET
CE SERA TROP TARD !

Vous avez acquis des heures au titre du DIF, celles-ci peuvent être utilisées pour financer une formation. Pour cela vous devez les transférer sur votre Compte Personnel de Formation avant le 1^{er} juillet 2021.





Si vous n'avez pas encore créé votre CPF,

- vous pouvez le faire en allant sur le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Où trouver votre solde d'heures de DIF ?

- Vous le trouverez sur votre bulletin de salaire de **décembre 2014**

Vous pouvez aussi télécharger l'Appli

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/> sur **Androïd**,
et <https://apps.apple.com/fr/app/mon-compte-formation/id1473279681> pour **iPhone**.

Alors, ne laissez pas passer le 30 juin 2021

**Créez votre CPF et Transférez
les heures du DIF dessus !**

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES FORCE OUVRIÈRE
54 rue d'Hauteville 75010 PARIS • Tél. : 01 48 01 91 91

 <http://twitter.com/FECFO> •  fecfo@force-ouvriere.fr • Site : fecfo.fr

